

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné : un pasteur en prison pour détention d'un faux acte de naissance

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

Le pasteur Félix Olaroye de l'Église glorieuse internationale a été écroué la semaine dernière à la prison civile de Lambaréné chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué pour détention d'un faux acte de naissance gabonais. En effet, apprend-on de sources judiciaires, l'homme de Dieu s'était fait établir un faux acte de naissance avec lequel il a pu

se faire établir une Carte nationale d'identité (CNI). C'est en voulant obtenir un passeport que celui-ci a été appréhendé par les services de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI). Lors de son interrogatoire dans les locaux de la police, le pasteur Félix Olaroye a confié aux enquêteurs que le faux acte de naissance lui a été octroyé à Cocobeach, dans le département de la Noya (province de l'Estuaire), par un tiers à qui il a remis la somme de 30 mille francs. Et que celui-ci lui aurait

garanti que cet acte de naissance était authentique et ne contenait aucune anomalie. Malheureusement pour le pasteur nigérian, c'est en se rendant dans les locaux de la DGDI, avec la ferme assurance de se faire établir un passeport gabonais qu'il a été appréhendé par les agents de cette unité de police. Lesquels, après vérification minutieuse des documents du pasteur, ont découvert qu'il s'agit d'un faux. L'homme de Dieu médite actuellement sur son sort à la prison centrale de Lambaréné.



Photo : Paterne N'DOUNDA

Félix Olaroye, pasteur de l'Église glorieuse internationale a été écroué à Lambaréné pour faux et usage de faux.

Port-Gentil : un dealer interpellé par l'Oclad

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

THIMOTY Ohaji, un ressortissant nigérian âgé de 34 ans, domicilié dans la zone dite "Nouvelle-route-en-pavée", dans le 2e arrondissement de la commune de Port-Gentil, a été interpellé, le 15 juin dernier, par les agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), avec une quantité importante de stupéfiants. En effet, lors de son arrestation, le Nigérian avait sur lui un peu plus d'un kilogramme de cocaïne dont la valeur marchande a été estimée par les officiers de police judiciaire à 4 500 000 francs. L'interpellation du présumé dealer a été rendue possible grâce à une personne de bonne foi qui observait tous les mouvements suspects de Thimoty. Avant d'informer au moment opportun les forces de

sécurité. Les agents de l'Oclad ont tendu une souricière dans le quartier où réside le trafiquant présumé. Une équipe va ensuite se rendre à son domicile pour procéder à une perquisition. Mais à la vue des flics, Thimoty Ohaji sort précipitamment et prend la poudre d'escampette. Au terme d'une course-poursuite, il est très vite rattrapé par les éléments de l'Oclad. Durant la perquisition, les policiers mettent la main sur une somme de 573 mille 500 francs. Le fruit de vente des drogues. Lors de son audition dans les locaux de la police, le mis en cause a déclaré se procurer de la drogue à Libreville. Celle-ci est acheminée par voie fluviale ou aérienne. C'est le 19 juin dernier que Thimoty Ohaji a été placé sous mandat de dépôt à la prison du Château, après avoir été entendu par le juge instructeur.



Photo : Jean Paulin Allogo

Thimoty Ohaji, le trafiquant de drogue en prison.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES,
CHARGE DE LA CONNEXION DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GENERAL
N° 000281 /MIPEICT/SG

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, chargé de la Connexion des Territoires informe le public et les usagers de la route que dans le cadre de la construction de la passerelle piétonne, sise au Carrefour SNI dont la pose a été effective le dimanche 04 juin 2023, des travaux de nuit s'effectueront dans la période du 21 au 30 juin 2023 entre 22H00 et 6H00 du matin, afin d'assurer en toute sécurité les différents travaux de finition de ladite passerelle. Ces travaux viseront à réaliser la pose du plancher collaborant ainsi que celle de la toiture de la passerelle.

Compte tenu des risques de sécurité non-négligeables qui pourraient survenir durant cette période, un périmètre de sécurité de 30 mètres sera établi autour de la zone d'opération.

Conscient que cette opération pourrait entraîner une perturbation du trafic imputable au rétrécissement de la voie au carrefour SNI, le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, chargé de la Connexion des Territoires présente ses excuses aux usagers et aux riverains, pour les désagréments causés et les assure qu'il mettra tout en œuvre pour un achèvement desdits travaux dans les délais énoncés.

Fait à Libreville, le 20 JUN 2023

Le Secrétaire Général des Travaux Publics,
de l'Équipement et des Infrastructures,
chargé de la Connexion des Territoires

Pierre Matthieu OBAME ETOUGHE

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, chargé de la Connexion des Territoires
182 Avenue Raïc Fossio BOGOMBI, BP. 49 Libreville, Gabon.